

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Voir ci-joint

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/052

FINANCES LOCALES (7.1)

**Budget Principal de la Commune
d'Hazebrouck : Subventions 2022
aux associations**

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 059-215902958-20220316-DEL052CM160322-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 16 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le huit mars deux mille vingt-deux.

Afin de garantir le respect des conditions sanitaires, le public autorisé à assister à la séance du Conseil Municipal sera limité à 10 personnes.

Le port du masque est obligatoire.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absents : 2

À compter de la question n°2022/027

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,

M. GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
Adjoints,

Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRÉ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN,
M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H55, prend part au vote à
compter de la question n°2022/027)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à Mme FLORQUIN-BLONDEL
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN

ABSENT :
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2022 fixant le budget primitif de la Commune pour l'année 2022,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative,

Considérant que les associations concernées ont déposé un dossier de demande de subvention et participent bien au développement d'actions d'intérêt local,

Considérant la délibération n°2021/193 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 attribuant une avance :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gaël Duhamel Adjoint au Maire délégué aux relations avec les associations,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accorder, au titre de l'année 2022, les subventions aux associations suivant le document annexé à la présente délibération

Il est entendu que ces dépenses sont inscrites au budget 2022 de la Commune (chapitre 65, sous l'article 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé".

- D'autoriser Monsieur le Maire :

* à verser les subventions à ces associations. Ces subventions pourront être réglées périodiquement, étant entendu qu'il convient de prendre en considération la délibération n°2021/193 en date du 15 décembre 2021 afférente au versement d'avances aux associations.

* à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment les conventions portant sur les modalités d'attribution de ces subventions.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour, M. Philippe DUHAMEL ne prenant pas part au vote)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,


Valentin BELLEVAL.

VILLE d'HAZEBROUCK
Département du Nord

Envoyé en préfecture le 28/03/2022
Reçu en préfecture le 28/03/2022
Affiché le 
ID : 059-215902958-20220316-DEL052CM160322-DE

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble



Subventions aux associations

Exercice 2022

Conseil municipal – 16 mars 2022

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902958-20220316-DEL052CM160322-DE

Associations Agricoles	
Les Jardins du Cygne	200
Société des Jardins Ouvriers d'Hazebrouck	610
Total Associations Agricoles	810

Associations Amicalistes	
Association des Retraités Agricoles d'Hazebrouck	220
Association Force Ouvrière des préretraités et retraités d'Hazebrouck et des Environs	190
Association Retraités CFDT Hazebrouck et environs	190
Total Associations Amicalistes	600

Associations Culturelles	
Aspects Artistique, Littéraires et Photographique de la Région Hazebrouckoise	375
Centre André Malraux	319 520
Les amis de l'accordéon	1 800
Les Amis du Musée d'Hazebrouck	500
Total Associations Culturelles	322 195

Associations Culturelles Flamandes	
Les Amis de Tisje Tasje	3 805
Retables de Flandre	150
Total Associations Culturelles Flamandes	3 955

Associations de Loisirs	
Ailes de France - Hazebrouck	300
Amicale Laïque Ferdinand Buisson Lamartine	870
Association Philatélique d'Hazebrouck en Flandre	300
Club de Modélisme Hazebrouckois	300
Club Trains des Flandres Hazebrouck	300
La Bourle Flamande Hazebrouck	300
La Carpe Hazebrouckoise	500
L'Union Colombophile	300
Total Associations de Loisirs	3 170

Associations d'Insertion

Association pour la Réinsertion des Chômeurs d'Hazebrouck et des Environs	2 700
Association Trait d'Union	13 500
Total Associations d'Insertion	16 200

Associations en Faveur de la Jeunesse

Association Envol	150
Eclaireurs et éclaireuses de France - SLA Hazebrouck	6 300
Infinity Music Feest	7 000
Les amis de Baden Powell	3 000
Total Association en Faveur de la Jeunesse	16 450

Association en Faveur des Séniors

Association Animation Loisirs EHPAD 'Le Clos des Tilleuls'	780
Total Association en Faveur des Séniors	780

Associations en Faveur du Bien Être Animal

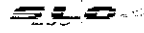
Association des Apiculteurs des Flandres	500
Société des Sériniculteurs et Oiseleurs d'Hazebrouck et environs	300
Total Associations en Faveur du Bien Être Animal	800

Associations Musicales et assimilées

Chorale Chanteflandre	3 600
Harpistiq	400
L'Atelier des Musiques Actuelles	28 000
Union Musicale Hazebrouck	17 300
Total Associations Musicales et assimilées	49 300

Associations Patriotiques

Amicale des Médailleurs Militaires de la région d'Hazebrouck	200
Association Amicale Régionale des Mutilés Anciens Combattants Victimes de Guerre en Afrique Française du Nord	200
Association des Anciens d'Afrique du Nord de la région d'Hazebrouck	200
Société des membres de la Légion d'Honneur - Comité Flandres Intérieure et Lys	200
Union Nationale des Combattants - Section Hazebrouck	200
Union Nationale du Personnel et Retraités de la Gendarmerie	200
Total Associations Patriotiques	1 200

Associations Scolaires et Assimilées		Envoyé en préfecture le 28/03/2022
Association Sportive Depoorter		Reçu en préfecture le 28/03/2022
Association Sportive du Collège Fernande Benoist		Affiché le 
		ID : 059-215902958-20220316-DEL052CM160322-DE
Total Associations Scolaires et Assimilées		470

Associations Sociales et Assimilées	
Alz'Amis	1 000
Artisans du Monde Cœur de Flandre	500
Association des Clubs d'enfants en classe ouvrière Flandres Lys	300
Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles	1 375
Hospitalité de Lille - Train Rose	550
Total Associations Sociales et Assimilées	3 725

Associations Solidaires	
Association Aide Familiale à Domicile Flandres Lys	885
Comité d'Œuvre Sociale du Personnel des Services Municipaux de la Ville d'Hazebrouck	7 100
Consommation Logement et Cadre de Vie	765
L'espoir	1 500
Total Associations Solidaires	10 250

Associations Solidaires - Handicap	
Aide à Domicile pour Personnes Handicapées	470
Association des Accidentés de la Vie - Section d'Hazebrouck	225
Société d'Entraide Pour l'Insertion des Adolescents Handicapés	2 700
Total Associations Solidaires - Handicap	3 395

Associations Sportives	
Association Sportive des Cheminots d'Hazebrouck	52 000
Association Sportive Saint Joseph	1 400
Cerf Volant Club Flandr'Envol	300
Club Cyclotouriste Flandres Vallée de la Lys	600
Cœur de Flandre Basket Ball	86 000
Flandre Elite Cyclisme	2 000
Flandres Judo Hazebrouck	6 200
Gilde et Confrérie Saint Sébastien	1 600
Gym'Flandre	1 000
Gym'Haz	6 600
Handball Hazebrouck 71	142 000
Hazebrouck Wildcats	11 000
Haz'Rando	300
J'haz Danse	450
Judo Club Hazebrouckois	3 900
Krav Maga Hazebrouck	500
La Pétanque Hazebrouckoise	2 500
Les Carabiniers Saint Georges	500
Olympique Athlétisme Hazebrouckois	6 100

Pont Rommel Football Hazebrouckois	
Rugby Club Hazebrouck	
Spor Adapt	
Sporting Club Hazebrouckois	101 000
Tennis Club de la Tulipe Noire	20 000
Thai Boxing Club Hazebrouckois	1 000
Triathlon Club d'Hazebrouck	1 500
Volley Club Jean Macé Hazebrouck	10 000
Total Associations Sportives	473 850

Envoyé en préfecture le 28/03/2022
 Reçu en préfecture le 28/03/2022
 Affiché le
 ID : 059-215902958-20220316-DEL052CM160322-DE

Association Touristique	
Hazebrouck Culture et Découverte	1 000
Total Association Touristique	1 000

Commerce	
Association de Défense et de Solidarité des Retraités du Commerce et de l'Artisanat des Flandres	190
Union Commerciale et Artisanale d'Hazebrouck et du 59190	14 400
Total Commerce	14 590

Associations en Faveur de la Vie de Quartier	
Association du Souverain	225
Centre d'Activités Jean-Jaurès - fonctionnement	58 200
Centre d'Activités Jean-Jaurès - fongep	10 000
Centre d'Animation du Nouveau Monde -fonctionnement	117 875
Centre d'Animation du Nouveau Monde -fongep	15 000
Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais - fonctionnement	35 900
Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais - poste animateur	8 000
Centre Socio-Educatif	181 970
Total Associations en Faveur de la Vie de Quartier	427 170

Total général	1 349 910
----------------------	------------------

Subvention exceptionnelle
 Centre Socio-Educatif - HVO - 2021 8 000

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/053

FINANCES LOCALES (7.5)

**Subvention appel à projets Politique de
la Ville pour la programmation 2022**

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902958-20220316-DEL053CM160322-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 16 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le huit mars deux mille vingt-deux.

Afin de garantir le respect des conditions sanitaires, le public autorisé à assister à la séance du Conseil Municipal sera limité à 10 personnes.

Le port du masque est obligatoire.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absents : 2

À compter de la question n°2022/027

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,

M. GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
Adjoints,

Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRÉ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIEIN, Mme DEPELCHIN,
M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H55, prend part au vote à
compter de la question n°2022/027)
Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER qui a donné pouvoir à Mme FLORQUIN-BLONDEL
M. Philippe DUHAMEL qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme LIONET qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le 20/04/2022
 ID : 059-215902958-20220316-DELO53CM160322-DE

Depuis l'entrée d'un quartier de la ville d'Hazebrouck dans la nouvelle géographie urbaine, un appel à projets est lancé chaque année auprès des associations afin de mener des actions. En 2022, 23 actions ont été déposées et 14 d'entre-elles ont été retenues par les partenaires financiers (dont trois actions en faveur du Programme de Réussite Educative qui feront l'objet d'une autre délibération de la part du CCAS).

L'Etat a attribué une enveloppe de 74 193€ pour la politique de la ville en 2022. Cette enveloppe est répartie comme suit :

- **Subvention aux associations : 80 à 50% de co-financement : 74 193€**

La Région Hauts de France a attribué une enveloppe de 18 831€ pour la politique de la ville en 2022. Cette enveloppe est répartie comme suit :

- **Subvention aux associations : 17 000€ + 1831€ de valorisation**

Soit un total de 91 193 € de subventions Etat + Région pour un investissement de la Ville d'Hazebrouck à hauteur de 52 698€.

Voici les subventions qu'il est demandé au conseil municipal d'approuver :

ACTIONS EN FAVEUR DE L'EDUCATION ET DES SAVOIRS DE BASE :

Structure	Actions	Action nouvelle ou renouvelée	Subvention Ville
Ville d'Hazebrouck	Actions passerelles qui permettent de faciliter l'entrée des enfants à l'école dès 18 mois en associant les parents.	Action nouvelle	2 974€ (+ 11 898€ de la Préfecture du Nord)

ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Structure	Actions	Action nouvelle ou renouvelée	Subvention Ville
Mission locale Flandre Intérieure (MLFI)	Accompagnement renforcé, aide à l'accès à l'emploi et à la requalification des 16-25 ans issus du quartier des résidences Pasteur et Foch d'Hazebrouck.	Action renouvelée	10 000€ (+ 12 000€ de la Région Hauts de France)
Ville d'Hazebrouck	« Mobile dans ma ville » : Accompagnement à la mobilité en faveur du public le moins mobile	Nouvelle action	337€ (+ 1 347€ de la Préfecture du Nord)
Ville d'Hazebrouck	« Prêt à l'emploi » : action en faveur de l'apprentissage du code de la route et des opportunités à l'emploi	Nouvelle action	2947€ (+ 11 788€ de la Préfecture du Nord)

ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE L'ACCES AUX SOINS :

Structure	Actions	Action nouvelle ou renouvelée	Subvention Ville
Ville d'Hazebrouck	Atelier « Portez-vous bien ! » : Favoriser l'accès à la prévention, aux droits et aux soins des habitants issus du QPV	Nouvelle action	5 000€ (+ 20 000€ de la Préfecture du Nord)

ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT :

Structure	Actions	Action nouvelle ou renouvelée	Subvention Ville
Unis-Cité	Pour une citoyenneté active des habitants des quartiers Pasteur et Foch : actions en faveur des éco-gestes, de la prévention des consommations, actions solidaires auprès des habitants du QPV	Action renouvelée	7 500€ (+ 7 500€ de la Préfecture du Nord + 1 831€ de valorisation à la Région Hauts de France)

ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS ET ACCES AUX DROITS :

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 059-215902958-20220316-DEL053CM160322-DE

Structure	Actions	Action nouvelle ou renouvelée	Subvention Ville
Solidarité Femmes Accueil (SOLFA)	Actions de sensibilisation et de prévention de toutes les formes de violences dont les violences faites aux femmes	Nouvelle action	5 000€
Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)	« Vers l'égalité » : action de lutte contre les préjugés, les discriminations liées au handicap, valoriser l'égalité hommes-femmes en menant des actions de sensibilisation autour des thématiques	Nouvelle action	940€ (+ 7 760€ de la Préfecture du Nord)

ACTIONS EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL, DE LA CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION A LA VIE PUBLIQUE :

Structure	Actions	Action nouvelle ou renouvelée	Subvention Ville
Centre André Malraux	« Extériorités bricolées » : accompagner les habitants dans l'aménagement des containers en vue de réaliser des ateliers et d'investir le lieu « Le quartier artistique » : actions artistiques et culturelles participatives avec et en faveur des habitants du QPV	Action renouvelée	10 000€ (+ 10 000€ de la Préfecture du Nord)
Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)	« La rue aux enfants » : favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants grâce à l'organisation de temps forts festifs associant les enfants et les jeunes	Action renouvelée	4 000€ (+ 3 900€ de la Préfecture du Nord)
Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)	« Le quartier du Nouveau Monde Go to JO 2024 ! » : sensibiliser les habitants à la pratique sportive et aux JO 2024 autour d'événements festifs estivaux	Action renouvelée	4 000€ (+ 5 000€ de la Région Hauts de France)

Le montant total des subventions sollicitées auprès de la ville d'Hazebrouck pour la programmation 2022 s'élève donc à **52 698€ pour les associations.**

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver le versement des subventions expliquées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

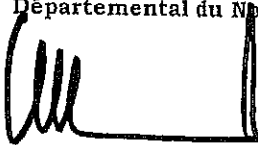
LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour, Mme Scherrier ne prenant pas part au vote)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,


Valentin BELLEVAL.

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/051

FINANCES LOCALES (7.1)

**Budget Principal de la Commune
d'Hazebrouck : Subvention de
fonctionnement 2022 au CCAS**

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902958-20220316-DEL051CM160322-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 16 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le huit mars deux mille vingt-deux.

Afin de garantir le respect des conditions sanitaires, le public autorisé à assister à la séance du Conseil Municipal sera limité à 10 personnes.

Le port du masque est obligatoire.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absents : 2

À compter de la question n°2022/027

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,

M. GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. BAILLEUL, M. DUHOÛ, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
Adjoints,

Mme FERLIN, Mme DELECOEÜILLERIE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRÉ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, Mme SCHÖONHEERE, M. TIBERGHEN, Mme DEPELCHIN,
M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H55, prend part au vote à
compter de la question n°2022/027)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à Mme FLORQUIN-BLONDEL
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN	qui a donné pouvoir Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

SLO

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement notamment une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il participe également à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire.

Par ailleurs, le C.C.A.S. gère différents services et établissements en vue de répondre aux besoins de la population notamment en faveur des personnes âgées, des jeunes et des personnes et familles qui rencontrent des difficultés et ce, dans le cadre d'une action sociale générale et d'actions spécifiques.

Pour conduire et mener à bien ses actions et les développer, le C.C.A.S. dispose de ses propres agents et d'un budget en conséquence. La Ville d'Hazebrouck participe à son équilibre.

Au titre de l'année 2022, une subvention d'un montant de 1 253 703.00 € a été sollicitée.

Considérant que par les actions menées, le C.C.A.S concourt à la mise en œuvre d'une politique sociale municipale globale et afin de lui permettre de poursuivre ses missions

Considérant la délibération n° 2021/205 du 15 décembre 2021 autorisant le versement d'avance sur subvention au profit du CCAS.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De bien vouloir accorder au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), au titre de l'année 2022, une subvention de 1 253 703.00 € au titre de l'exercice 2022,

Il est entendu que cette dépense sera imputée au budget 2022 de la Commune (chapitre 65, sous l'article 657362 "subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale")

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention étant également entendu qu'il convient de prendre en considération la délibération n° 2021/205 du 15 décembre 2021 afférente au versement d'avance sur subvention.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord**

Valentin BELLEVAL.

B 1. 7 Aides Indirectes aux Associations

Mise à disposition de locaux y compris les charges y afférents

ACCORDEON

LES AMIS DE L'ACCORDEON
Salle Fernand Delattre - Rue du Dépôt

AGILITY

CANI CLUB HAZEBROUCKOIS
Terrain - Route de Vieux Berquin

AIKIDO

AIKIDO HOUTLAND
Dojo - Avenue De Lattre de Tassigny

ATHLETISME

OLYMPIQUE ATHLETISME HAZEBROUCKOIS
Complexe sportif de l'Etoile - Rue de Serous
Salle omnisports F. Benoist et plateau d'évolution extérieur
Stade Auguste Damette - Avenue De Lattre de Tassigny
Piste d'athlétisme - Locaux

BASKET BALL

BASKET JEAN MACE HAZEBROUCK
Salles omnisports F. Benoist, J. Bouin et P. de Coubertin
Salle de musculation - Avenue De Lattre de Tassigny

BOXE THAILANDAISE - KARATE

BUSHIDO CLUB HAZEBROUCKOIS

Complexe sportif Pierre de Coubertin - Avenue des Flandres
Salle de combat
Salle de musculation - Avenue De Lattre de Tassigny

CHORALE

CHANTEFLANDRE

Salle Fernand Delattre - Rue du Dépôt

COLOMBOPHILIE

AILES DE France

Local - Rue du Biest

UNION

Local - Rue du 11 novembre

CYCLISME

ENTENTE CYCLISTE HAZEBROUCK – MERVILLE

Salle de musculation - Avenue De Lattre de Tassigny

DANSE

J'HAZ DANSE

Salle de danse - Rue du Biest

ORPHEON

Théâtre - Rue de Queux de St Hilaire

LES DANSEURS DU MARAIS

Ecole de la Barrière Rouge - Rue Pasteur

FITNESS

FITNESS'FORM

Complexe sportif Pierre de Coubertin - Avenue des Flandres
Salle de combat

FOOTBALL

ASSOCIATION SPORTIVE DES CHEMINOTS D'HAZEBROUCK
Complexe sportif de l'Hoflandt - Rue de la Plaine
Aires de jeu, locaux
Salle de musculation - Avenue De Lattre de Tassigny

ASSOCIATION SPORTIVE SAINT JOSEPH HAZEBROUCK
Complexe sportif de l'Hoflandt - Rue de la Plaine
Aires de jeu, locaux

SPORTING CLUB D'HAZEBROUCK
Stade Auguste Damette - Avenue De Lattre de Tassigny
Aires de jeu, locaux
Complexe sportif de la rue de Vieux Berquin
Aires de jeu
Salle de musculation - Avenue De Lattre de Tassigny

GYMNASTIQUE

AMICALE LAIQUE FERDINAND BUISSON
Salle Gilbert Despicht - Rue Donckèle

CLUB HAZEBROUCKOIS D'ACTIVITES PHYSIQUES
Complexe sportif de l'Etoile - Rue de Sercus
Salle de gymnastique

GYM'HAZ
Complexe sportif de l'Etoile - Rue de Sercus
Salle de gymnastique

CENTRE SOCIO EDUCATIF
Complexe sportif Pierre de Coubertin - Avenue des Flandres
Salle de gymnastique

HANDBALL

HAND BALL HAZEBROUCK 71
Salles omnisports H. Desbuquois, F. Benoist, J. Bouin et J. Jaurès
Salle de musculation - Avenue De Lattre de Tassigny

JARDINAGE

LES JARDINS OUVRIERS

Jardins - Route de Merville
Jardins - Rue de Calais

JUDO - JU JITSU

FLANDRES JUDO HAZEBROUCK

Complexe sportif Pierre de Coubertin - Avenue des Flandres
Salle de combat
Salle des sports Jean Macé - Rue Jean Macé

JUDO CLUB HAZEBROUCKOIS

Dojo - Avenue De Lattre de Tassigny

LUDOTHEQUE

ASSOCIATION LUDO RECREATIF

Bibliothèque Municipale - Place Georges Degroote

MODELISME

CLUB DE MODELISME

Local - Rue de Vieux Berquin

MUSIQUE

LES DYNAMIQUES

Salle des sports Jean Macé - Rue Jean Macé

LES TROMPES DE CHASSE DE ST HUBERT

Salle Fernand Delattre - Rue du Dépôt

L'UNION MUSICALE

Salle Fernand Delattre - Rue du Dépôt

PECHE

LA CARPE HAZEBROUCKOISE

Etang du Zweenpleck - Rue du Château de l'Hoflandt

PETANQUE

LA PETANQUE HAZEBROUCKOISE

Bourloire - Rue du Château de l'Hoflandt

PLONGEE SUBAQUATIQUE

LES BULLES BLEUES HAZEBROUCKOISES

Piscine Municipale - Rue du Pont

RELAXATION - YOGA

MIEUX ETRE

Salle de danse - Rue du Biest

RUGBY

RUGBY CLUB DE FLANDRE INTERIEURE

Stade Auguste Damette - Avenue De Lattre de Tassigny

Aire de jeu, locaux

Complexe sportif de la rue de Vieux Berquin

Aires de jeu

Complexe sportif de la rue du Bois

Aires de jeu

Salle de musculation - Avenue De Lattre de Tassigny

SCOUTISME

LES AMIS DE BADEN POWEL

Local - Avenue Jean Bart

TENNIS

TENNIS CLUB DE LA TULIPE NOIRE

Complexe sportif de l'Hoflandt - Rue de la Plaine

Courts couverts et courts extérieurs

Salles omnisports F. Benoist et J. Bouin

Salle de musculation - Avenue De Lattre de Tassigny

TIR A L'ARC

GILDE ET CONFRERIE ST SEBASTIEN

Stand Henri Everwyn - Route de Vieux Berquin

TIR A LA CARABINE

AMICALE LAIQUE FERDINAND BUISSON
Stand de tir - Rue Donckèle

CARABINIERS DE LA ST GEORGES
Stand de tir - Rue de la Plaine

TRIATHLON

TRIATHLON CLUB HAZEBROUCKOIS
Piscine Municipale - Rue du Pont

VOLLEY BALL

VOLLEY CLUB JEAN MACE HAZEBROUCK
Salle omnisports J. Bouin - Rue Warein
Salle de musculation - Avenue De Lattre de Tassigny

DIVERS

Centre André Malraux
Local Place Georges degroote

Centre Animation du Nouveau Monde
Batiment Rue du Docteur Samsoen

Centre d'Animation du Rocher
Batiment Rue du Rocher

Amicale du Nouveau Monde
Salle Bernadette

Association Espoir et Arche
Batiment Rue du Dispensaire

Eclaireurs de France
Local rue de Vieux berquin

Croix rouge Française
Local rue du dispensaire

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses
		0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00

Conseiller socio-éducatif	A	1	1	0	0	1	1	1	1	1
Assistant socio-éducatif	B	1	1	0	0	0	0	0	0	0
ATSEM Princ.1 CI	C	10	10	8,54	0	0	8,54	0	8,54	9
ATSEM Princ.2 CI	C	3	3	1	0	0	1	0	1	1
Agent Social Princ. 2CI	C	2	2	1,8	0	0	1,8	0	1,8	2
Agent social	C	6	6	3,46	0	0	3,46	0	3,46	4
Filière sportive										
Educ. Ter. Princ 1CL APS	B	2	2	2	0	0	2	0	2	2
Educateur Ter. APS 2 CI	B	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Educateur Territ. APS	B	4	4	2	0	0	2	0	2	2
Filière technique										
Ingénieur Chef de CI normal	A	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur Principal	A	2	2	1	0	0	1	0	1	1
Ingénieur	A	2	2	1	0	0	1	0	1	1
Technicien Princip 1CL	B	3	3	1	0	0	1	0	1	1
Technicien Princip 2CL	B	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Technicien territorial	B	6	6	1	0	0	1	0	1	1
Agent maîtrise principal	C	10	10	8,8	0	0	8,8	0	8,8	9
Agent de Maîtrise	C	11	11	8	0	0	8	0	8	8
Adjt. Tech. Princ.1 CI	C	10	10	6	0	0	6	0	6	6
Adjt. Tech. Princ.2 CI	C	36	36	32,36	0	0	32,36	0	32,36	33
Adjt technique	C	145	145	80,48	19,92	0	100,4	0	100,4	101
TOTAL EMPLOI PERMANENT		433	428	251,57	36,85	0	288,42	0	288,42	297
Directeur de Cabinet	A	1	1		1		1		1	1
Chef de Cabinet	A	1	1		1		1		1	1
Sans filière										
Apprentis		7	7				7		7	7
Assistante Maternelle		20	20				14		14	14
Emploi d'Avenir		18	18				0		0	0
CUI / PEC		20	20				20		20	20
Contrat Adulte Relais		2	2				0		0	0
Service Civique		6	6				0		0	0
Rémunération accessoire		13	13				3		3	3
Vacataire		12	12				2		2	2
TOTAL GENERAL		533	528	251,57	38,85	46	336,42	46	336,42	345

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NORINTB9500102C du 23 mars 1995

(2) Catégories A B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérative. Les emplois permanents à temps complets sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A	C3.4

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes de Flandre Intérieure	2014		
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature e l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS		.../.../...	.../.../...		
CE					
Régies personnalisées	Régie Municipale des EAux			SPIC	OUI
	Service d'Assainissement			SPIC	OUI
	SPANC			SPIC	OUI
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
 - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
 - soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Budget Transport	.../.../...	.../.../...	215902958267	spic	oui

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
... Néant		.../.../...	.../.../...	

IV – ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ARRETE ET SIGNATURES	D1 D2

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation de taux/N-1	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	%				
TFPB	19 351 0003.99.%	35.12%	0.00%	6 796 0713.99.%
TFPNB	226 000.2.49%	49.25%	0.00%	111 601	2.49.%
CFE				
TOTAL					6 907 672	

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/041

FINANCES LOCALES (7.2)

**Budget Principal de la Commune
d'Hazebrouck : Taux des taxes locales
directes 2022**

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902958-20220316-DEL041CM160322-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 16 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Seize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le huit mars deux mille vingt-deux.

Afin de garantir le respect des conditions sanitaires, le public autorisé à assister à la séance du Conseil Municipal sera limité à 10 personnes.

Le port du masque est obligatoire.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absents : 2

À compter de la question n°2022/027

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,

M. GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme DORMION-ROUSSEZ,
M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
Adjoints,

Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRÉ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHEN, Mme DEPELCHIN,
M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H55, prend part au vote à
compter de la question n°2022/027)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER qui a donné pouvoir à Mme FLORQUIN-BLONDEL
M. Philippe DUHAMEL qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme LIONET qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L. 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;

Vu les articles 1636 B sexies et 1639 A du Code Général des Impôts ;

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB (19,29%) qui vient s'additionner au taux communal.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019.

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De décider d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,12% (15,83% + 19,29%) ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,25 %.

- De prendre acte de l'application d'un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires figé à son taux de 2019, soit 21,34%, conformément à la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

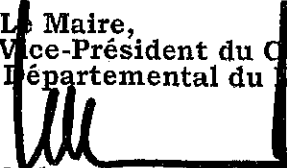
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL.

COMMUNE : C295 HAZEBROUCK
 ARRONDISSEMENT : 59 DUNKERQUE
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : S.G.C. DE HAZEBROUCK

N° 1259 CC
 TAUX
 FDL
 2022

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

Application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et passées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

II - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017.	15 811 653	x	21,34	=	3 374 207
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	34 690				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					490 893
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					9 070
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					3 874 170 (A)

III - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	3 606 196
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	2 306
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	3 608 502 (B)

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	3 015 098	+	3 606 196	=	6 621 294 (C)
--	-----------	---	-----------	---	----------------------

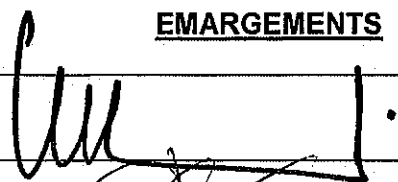
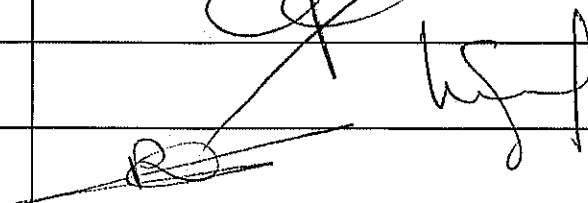
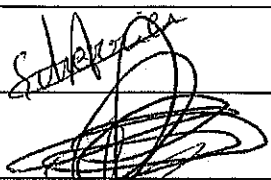
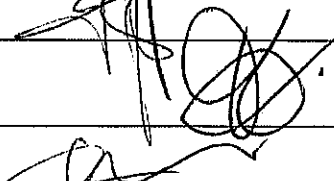
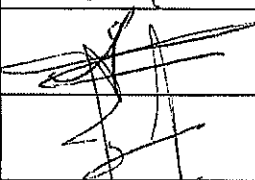
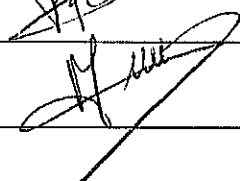
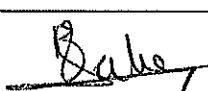
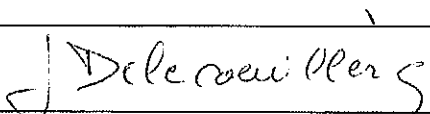

IV - SUR-OU-SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

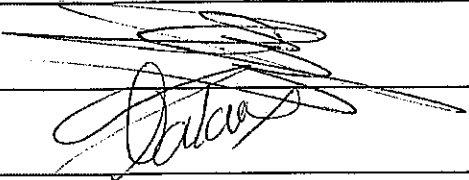
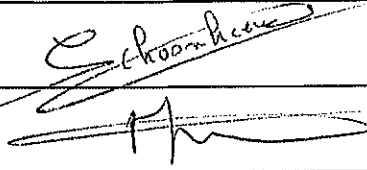
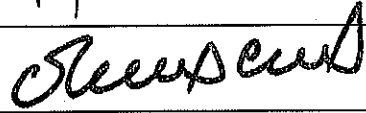
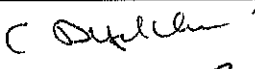
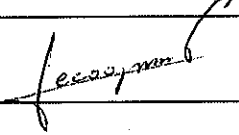
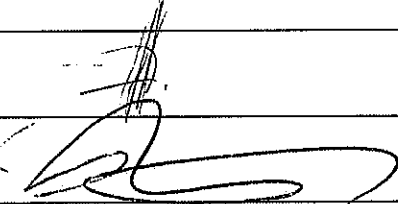

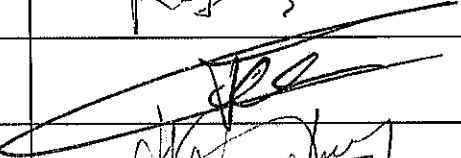
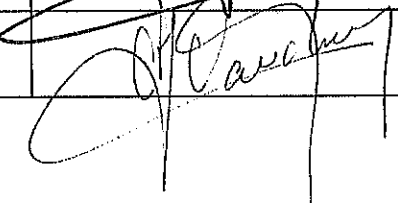
Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	3 874 170 (A)	-	3 608 502 (B)	=	265 668 (D)
---	----------------------	---	----------------------	---	--------------------

différence de ressources = $1 + \frac{265\ 668}{6\ 621\ 294} = 1 + 0,040123 = 1,040123$
 Coefficient correcteur = 1 + $\frac{265\ 668}{6\ 621\ 294} = 1,040123$
 TFPB « après réforme »

Si **(D)** > 0 et **(E)** > 1, la commune est sous-compensée.
 Si **(D)** < 0 et **(E)** < 1, la commune est sur-compensée.
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

Envoyé en préfecture le 28/03/2022
 Réçu en préfecture le 28/03/2022
 Affiché le 28/03/2022
 ID : 059-215992958-20220316-DEL041CM160322-FDL

			<u>EMARGEMENTS</u>
M.	BELLEVAL	Valentin	
Mme	FLORQUIN-BLONDEL	Sabrina	
M.	BAILLEUL	Jean-Pierre	
Mme	BRISBART	Florence	
M.	DENTENER	Bernard	
Mme	SCHERRIER	Audrey	
M.	DUHAMEL	Gaël	
Mme	SAUZEAU	Céline	
M.	GRIMBER	Philippe	
Mme	DORMION-ROUSSEZ	Élise	
M.	DUHOO	Michel	
Mme	BOUQUET	Marie-Josée	
M.	BURGHELLE	Henri	
Mme	ANDRE	Sophie	
M.	DUHAMEL	Philippe	
Mme	FERLIN	Béatrice	
M.	FIOEN	Matthieu	
Mme	DELECOEUILLERIE	Josette	
M.	DELVA	Hervé	
Mme	NUNS	Christine	

M.	DEVOS	Constant	
Mme	PATOUX	Nathalie	
M.	LECLERCQ	Michaël	
Mme	SCHOONHEERE	Brigitte	
M.	MEIRLAND	Adrian	
M.	TIBERGHIE	Didier	
Mme	DEPELCHIN	Catherine	
M.	DECOOPMAN	Pascal	
Mme	LIONET	Fanny	
M.	COTTE	Jean-Paul	
Mme	BELVAL	Caroline	
M.	DEBAECKER	Bernard	
Mme	REYNAERT	Christine	
M.	PERLEIN	Fabrice	
Mme	DAUCHEZ	Martine	

Hazebrouck, le 16 mars 2022



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,


Valentin BELLEVAL

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....35
Nombre de membres présents.....29 et 5 procurations
Nombre de suffrages exprimés.....34

VOTES :

Pour.....31
Contre.....0
Abstentions.....3

Date de convocation : ..08../.03../.2022...

Présenté par Monsieur Valentin BELLEVAL, Maire

A Hazebrouck le 16 Mars 2022.....

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session

A Hazebrouck le 16 Mars 2022

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le ..././....

A....., le ..././....

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
- (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

